



La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour un Québec sans pauvreté

12 octobre 2005

Numéro 207

Par l'équipe du Collectif



Bienvenue à Solène et Ian

Ça y est, l'équipe est au complet et en grande forme ! Il nous fait très plaisir de vous présenter Solène Tanguay qui nous arrive comme responsable des communications et Ian Renaud-Lauzé qui se joint à l'équipe AVEC. Solène nous arrive après une expérience d'un an comme vice-présidente à la CADEUL, l'asso étudiante de premier cycle de l'université Laval. Formée en relations publiques, elle prendra aussi en main les opérations de financement, dont les dollars solidaires. Ian, qui a quant à lui déjà dirigé l'Impact Campus, le journal étudiant de la même université, nous enrichit de son expérience militante, de ses études en sciences politiques, en droit et en philo, de même que de ses compétences en graphisme.

Une correction

Si vous avez téléchargé rapidement la feuille de faits sur la pauvreté dont nous parlions dans notre dernier bulletin, veuillez noter qu'elle comportait une erreur, que nous avons corrigée depuis. En deux endroits, on aurait dû lire «avec» contraintes sévères, plutôt que «sans». La version correcte est datée du 7 octobre 2005.

Le 17 octobre de midi à 13h00 !

N'oublions pas le mot d'ordre : tout le monde au poste, lundi prochain, ici comme partout sur la planète, de midi à 13h00 pour marquer le tour du monde de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité. Toutes les infos sur le site Internet de la Fédération des femmes du Québec, au www.ffq.qc.ca. Devant les reculs imposés aux plus pauvres, en cette Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, à nous de marquer nos solidarités par l'objection, la proposition et la vigilance.



Faire un pas quand on frappe un mur !

Bonjour tout le monde ! Cette fois-ci c'est Lucie Chenard, de St-Jean Port-Joli, qui nous met sur la piste lors d'une animation dans le cadre de la Journée nationale des centres de femmes. Le thème de la journée est «Ensemble on va plus loin !» Le thème de la soirée :

«Faire un pas quand on frappe un mur !» Ensemble nous testons des éléments de la démarche «Couvrir les besoins, sortir de la pauvreté» que nous sommes en train de préparer très activement. Une des questions qui commencent l'animation est : «Couvrir ses besoins, ça veut dire quoi ?» Des personnes parlent comme il se doit de se nourrir, d'autres de pouvoir dormir. Et tout à coup on entend une voix, celle de Lucie, qui galope entre deux mots et qui, dans un magnifique lapsus, s'écrie : «se logeler !» Après avoir ri un bon coup, nous prenons acte. Il y a de plus en plus d'urgence en la demeure.

Avec la hausse du prix du pétrole ça va coûter la peau des fesses à bien du monde cet hiver, pour se chauffer comme pour se transporter, mais Paul Martin fait dans la couverture trouée : un peu aux personnes âgées et aux familles à faible revenu, mais pour une personne seule à l'aide sociale et/ou à bas salaire, rien voyons donc ! Encore une fois le mur des préjugés. Toujours au même endroit.

Démarche et trousse d'animation en vue

Tout ça pour vous dire que nous sommes en pleine préparation de la **démarche sur la couverture des besoins et sur la sortie de la pauvreté** que nous vous avons annoncée dans notre dernier bulletin. Nous en sommes à faire des tests d'animation et à produire une trousse d'animation qui vous permettra, d'ici quelques semaines, de convoquer des animations autour de vous en vue de recueillir l'expertise et la détermination citoyennes, pour faire les prochains pas dans cette société où les écarts entre plus riches et plus pauvres n'arrêtent pas de grandir.

Des formations de multiplicateurEs

Vous aurez jusqu'au 30 juin 2006 pour participer à cette démarche dont nous vous parlerons plus en détail dans un prochain bulletin. Sachez pour tout de suite que nous tiendrons des formations de multiplicateurEs à trois reprises en novembre, soit le 8 novembre, dans un lieu à déterminer, le 17 novembre à Montréal (elle était prévue pour le 15, mais nous devons la reporter au 17) et le 25 novembre à Québec. Des informations plus précises vous viendront dans un prochain bulletin. Nous vous reviendrons bientôt avec des faits sur la croissance des écarts de revenu au Québec.

Terminons en vous disant que certaines de nos idées font du chemin. Il se tiendra samedi prochain le 15 octobre à Paris une Journée sur le Produit Intérieur Doux. On vous en reparle. De même que de la visite récente et très appréciée de Henryane de Chaponay.

Où en sommes-nous avec la loi 57

dite «Loi sur l'aide aux personnes et aux familles» ?

- La loi a été adoptée le 15 juin 2005.
- Elle a été amendée sur certains points, dont l'article deux qui, en conformité avec le préambule de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, considère que les personnes en situation de pauvreté *sont* les premières à agir pour s'en sortir (le projet initial disait qu'elles *devaient* l'être...).
- Elle n'a pas été amendée sur des points majeurs qui continuent de la rendre inacceptable parce qu'elle renforce la discrimination sur la base de l'aptitude au travail, de même que les pouvoirs ministériels discrétionnaires, notamment sur la possibilité d'instaurer des programmes particuliers.
- Elle ouvre la porte à l'aide sociale privée par certaines modalités d'ententes avec des tiers. Elle conduit au retour des programmes Extra par les mesures annoncées d'«accompagnement social». Curieusement, parallèlement aux travaux sur la loi 57, le SACA (Secrétariat à l'action communautaire autonome) qui dépendait directement de la ministre a été intégré à la direction de la Sécurité du revenu au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Dans un contexte où le financement du communautaire reste des plus précaires, que feront les groupes devant la tentation de financer leur fonctionnement à même de telles mesures?
- Au moins elle abolit les pénalités pour refus d'emploi ou de mesure à partir du 1^{er} octobre 2005.
- Il faut noter que le calendrier de mise en vigueur de la loi est particulièrement complexe. Nous serons en somme pendant plusieurs mois sous la coupe de deux lois de l'aide sociale en même temps. En gros, pendant les deux premières étapes, c'est la loi en cours sur l'assistance-emploi qui est amendée. C'est seulement à la mise en vigueur de la troisième étape que la loi 57 sera vraiment en vigueur. Cela signifie que la séparation de l'assistance-emploi en deux programmes distincts d'aide sociale et de solidarité sociale sur la base des contraintes à l'emploi n'est pas encore en fonction.
- Pendant ce temps la discrimination persiste avec ses statu quo et ses reculs : les personnes jugées sans contraintes sévères à l'emploi n'ont eu qu'une indexation partielle de leur prestation en janvier 2005 et elles n'ont toujours pas récupéré l'accès gratuit aux médicaments prescrits alors que les personnes âgées qui ont le supplément de revenu garanti l'ont retrouvé dans le budget Audet 2005-2006. Au fédéral, la remise de 125\$ à 250\$ pour compenser la hausse du coût de l'essence faite par le premier ministre Paul Martin couvrira les familles pauvres et les personnes âgées qui ont le supplément de revenu garanti, mais non les personnes seules à l'aide sociale (77 % des prestataires) et/ou à bas salaires.
- Pendant ce temps les budgets du Ministère responsable ont diminué tant pour l'Emploi que pour la Solidarité sociale.
- Au plan des actions juridiques, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec a perdu avec d'autres groupes la première manche dans leur recours auprès du Tribunal administratif du Québec pour invalider la récupération par le ministère de la pension alimentaire reçue pour un enfant. L'an dernier le FCPASQ a aussi contesté les changements de l'automne 2004 au règlement de l'aide sociale en invoquant la non application de la clause d'impact de la loi sur la pauvreté. La cause reste à être entendue.
- Quel est le sens général de cette réforme largement mise en marché sur la base d'une soi-disant philosophie renouvelée de l'incitation à l'emploi ? Réponse : l'incitation à l'emploi... mal payé. Tout cela va de pair avec la tendance générale observée dans nos sociétés à la précarisation des emplois de bas de l'échelle pendant que la richesse s'accumule en haut de l'échelle des revenus. Retenons que des mesures similaires en France viennent de transformer le Revenu minimum d'insertion (RMI) en Revenu minimum d'activité (RMA) et que des emplois réguliers sont supprimés pour être remplacés par des emplois de six mois offerts aux «RMastes». L'employeur y devient un «tuteur» qui atteste de la bonne insertion... Et vive le capitalisme moral !

Comment agir ?

- Continuons de marquer l'objection à des reculs indignes basés sur la discrimination et les préjugés: il faut corriger l'indexation partielle et établir un principe d'indexation annuelle pleine et entière de toutes les prestations, redonner l'accès gratuit aux médicaments prescrits à l'ensemble des prestataires, corriger les coupures faites depuis janvier 2005 à divers groupes de prestataires, exclure totalement les pensions alimentaires reçues pour un enfant du calcul des prestations et en finir avec le critère de l'aptitude au travail pour déqualifier la protection donnée aux personnes jugées sans contraintes sévères à l'emploi. Le carré rouge est là pour ça ! À nous de continuer de le faire voir.
- L'heure est venue d'exiger des programmes sociaux et fiscaux non discriminatoires qui couvrent vraiment les besoins et font vraiment sortir de la pauvreté. À nous de lancer les débats nécessaires dans la société et nos milieux respectifs.



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, Qc, G1K 9E9. Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740
Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca